

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf juillet, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents: 17

ALEX: Catherine HAUETER
LA BALME-DE-THUY:/

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN: Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR: Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND: Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD:/

SAINT-JEAN-DE-SIXT: Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES: Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES: Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs: 11

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Stéphane CHAUSSON à Franck PACCARD, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Isabelle LOUBET GUELPA à Claude COLLOMB-PATTON, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Chantal PASSET

Absents: 3

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Hélène FAVRE BONVIN

DEL2024-068 - PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT) FIER-ARAVIS 2022-2026 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Franck PACCARD

Vu l'avis du Bureau du 2 juillet 2024 ;

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes porte le PPT Fier-Aravis pour le compte de ses 12 communes membres et 13 communes associées du massif Fier-Aravis.

Initié en 2010, puis renouvelé en 2015, le second PPT (2015-2021) s'est clos fin 2021 avec une enveloppe régionale consommée à hauteur de 97 % (93 % pour la période 2010-2015), confirmant le fort dynamisme collectif des acteurs agropastoraux.

En concertation avec l'ensemble des collectivités partenaires, la CCVT s'est engagée, par conséquent, dans la définition d'une 3ème candidature.

Par délibération du 17 décembre 2021, la commission permanente du conseil régional a retenu la candidature déposée pour la période de 2022 à 2026 et s'est engagée sur une enveloppe d'aides de 508 900 € pour la durée du programme.

L'attribution de cette enveloppe permet au territoire de mobiliser une enveloppe financière supplémentaire d'aides européennes (FEADER - Fonds Européen Agricole et de Développement Rural) d'un montant équivalent.

Par délibération du 8 février 2022, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis n°3 (2022-2026), traduisant le contenu de la candidature du massif et les engagements de la région.

Compte tenu de l'évolution des règles de financements du FEADER et de l'apport de nouveaux co-financements de la part du conseil départemental de la Haute-Savoie, le comité de pilotage du PPT, réuni le 12 septembre 2023, a approuvé une nouvelle maquette financière, impliquant également une évolution de la répartition des aides entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. C'est pourquoi, un avenant à la convention initiale, tel que présenté en annexe, doit être établi entre les différentes parties. L'enveloppe financière attribuée par la Région reste inchangée par rapport à la convention initiale (soit 508 900 € pour la période 2022/2026).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 de la convention d'objectifs du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis n°3 (2022- 2026) à intervenir avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, tel que présenté en annexe.
- > AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette délibération et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Président Gérard FOURNIER-BIDOZ

ALLÉES

La Secrétaire de séance Hélène FAVRE BONVIN

Délibération transmise en Préfecture le 22 juillet 2024 Publiée le 22 juillet 2024

PLAN PASTORAL TERRITORIAL N°3 FIER ARAVIS (Haute-Savoie)

XXXXX

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

17 décembre 2021 – 16 décembre 2026

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n°AP-2019-06 / 03-15-2976 des 27 et 28 juin 2019 affirmant le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur du pastoralisme et approuvant le Plan régional en faveur du pastoralisme et la délibération n°CP-2023-02 / 05-29-7282 du 3 février 2023 définissant les modalités de contractualisation et de mise en œuvre des plans pastoraux territoriaux,
- VU le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- VU la délibération n°CP-2021-12/05-111-6193 de la commission permanente du Conseil régional du 17 décembre 2021 approuvant le plan pastoral territorial 3 de Fier-Aravis (Haute-Savoie)
- VU la décision du Comité de Pilotage du 12 septembre 2023 approuvant le présent avenant
- VU la délibération n°CP-2024-xx / 05-XX-XXXX de la Commission permanente du Conseil régional du xxxx, approuvant le présent avenant à la convention du Plan pastoral territorial 3 Fier-Aravis,

Entre

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional, habilité à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°CP-2024-xx / 05-XX-XXXX du xxxxx

D'une part,

Εt

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes, représentée par son Président, Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n° 2024-068 du 9 juillet 2024, et ci-après désignée la structure porteuse du PPT,

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La durée du Plan pastoral territorial 3 Fier-Aravis est fixée du 17 décembre 2021 au 16 décembre 2026. La participation régionale à ce programme d'actions s'élève à 508 900 € et reste inchangée par rapport à la convention initiale.

ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la maquette financière afin d'optimiser la consommation de crédits des différentes fiches actions selon les modalités décrites en annexe 1

ARTICLE II - MOYENS FINANCIERS

Le montant total de la participation financière régionale est inchangé.

La répartition entre crédits de fonctionnement et crédits d'investissement est modifiée au bénéfice du qui passe de 10% à 13%.

Cela est dû notamment à l'intervention du Conseil Départemental de Haute-Savoie qui devient cofinanceur des actions d'investissements et la baisse du taux de cofinancement FEADER sur la nouvelle programmation.

Les actions du PPT sont modifié par cet avenant : ajout d'une action 2.6 « Production et transformation laitière en espace pastoral » afin de prendre en compte l'évolution de la mesure 207 sur la programmation 2023-2027. Ces investissements n'étaient pas finançables sur la mesure 7.61 de la programmation précédente. Aucun crédit régional n'est affecté à cette action. Le CD74 interviendra essentiellement comme seul cofinanceur de la contrepartie nationale. Ponctuellement, des crédits régionaux affectés à d'autre actions d'investissements pourront être reventiler vers cette action pour soutenir des projets particuliers.

ARTICLE III - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant prend effet à la date de la décision de la Commission permanente du Conseil régional approuvant son contenu, soit le xxx. La convention initiale modifiée par le présent avenant expire au plus tard le 16 décembre 2026.

ARTICLE IV – CONDITIONS GENERALES

Tous les articles de la convention initiale, autres que ceux cités dans le présent avenant, demeurent inchangés.

Fait a, le	
Le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes	Le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Cárard FOLIPAIJED DIDO7	Laurent WALIOUET

Annexe 1 : Révision de la Maquette PPT 3 Fier-Aravis

			Modalités d'intervention de la Région										
Axe stratégique	n° fiche action	Intitulé fiche action	Montant REGION initial	dont inv estimé	dont fonct estimé	Variation	Montant REGION Avenant	dont inv estimé	dont fonct estimé				
1.ANIMER ET COORDONNER LES ACTIONS AGRO- PASTORALES	1	Animation du PPT et coordination territoriale	24 600 €	0€	24 600 €	+0 €	24 600 €	0€	24 600 €				
2.CONTRIBUER A LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRO- PASTORALE	2.1	Accès aux espaces pastoraux	35 000 €	35 000 €	0€	-7 070 €	27 930 €	27 930 €	0€				
	2.2	Ressource en eau et potabilisation	140 000 €	140 000 €		+37 483 €	177 483 €	177 483 €	0€				
	2.3	Logement et son équipement (effluents domestiques et énergie solaire)	192 500 €	192 500 €		-38 885 €	153 615 €	153 615 €	0€				
	2.4	Reconquête pastorale	17 500 €	17 500 €		-3 535 €	13 965 €	13 965 €	0€				
	2.5	Equipement d'amélioration pastorale et gestion du public	10 500 €	10 500 €		-2 121 €	8 379 €	8 379 €	0€				
	2.6	Production et transformation laitière en espace pastoral	0€	0€		+0 €	0€	0€	0€				
3.GERER DURABLEMENT L'ESPACE PASTORAL	3.1	Animation foncière et structuration collective	20 000 €	20 000 €		+2 800 €	22 800 €	22 800 €	0€				
	3.2	Etude et amélioration de la connaissance du pastoralisme	4 000 €		4 000 €	+560 €	4 560 €	0€	4 560 €				
4.ACQUERIR DES ESPACES PASTORAUX STRATEGIQUES	TORAUX 4 pour la préservation des		40 000 €	40 000 €		+0 €	40 000 €	40 000 €	0€				
5.VALORISER L'ACTIVITE AGRO- PASTORALE	5	Sensibilisation, évènements pédagogiques	24 800 €		24 800 €	+10 768 €	35 568 €	0€	35 568 €				
TOTAUX			508 900 €	455 500 €	53 400 €	+0 €	508 900 €	444 172 €	64 728 €				

90%

10%

87%

13%

Annexe 2 : Maquette complète PPT 3 Fier-Aravis

										Modalités d'in	Région		Autres financements (à titre indicatif)					
Axe stratégique	n° fiche action	Intitulé fiche action	Montant prévu au PPT initial	Montant prévu Avenant PPT	dont Inv estimé	dont Fonct estimé	Mesure	Taux	Taux indicatif moyen	Montant Contre partie Nationale	Montant REGION Avenant	dont inv estimé	dont fonct estimé	Montant CD74	Taux indicatif FEADER	Montant FEADER	Montant Autofinancement	Autres financeurs
1.ANIMER ET COORDONNER LES ACTIONS AGRO- PASTORALES	1	Animation du PPT et coordination territoriale	41 000 €	53 947 €	0€	41 000 €	T01	80% (ou 60% région sans FEADER)	45,60% (ou 60% si région sans FEADER)	24 600,00 €	24 600 €	0€	24 600 €		34,40%	18 558 €	10 789 €	60% si région seule sans CP FEADER
2.CONTRIBUER A LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRO- PASTORALE	2.1	Accès aux espaces pastoraux	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0€	_	70% (+10% AFP)	39,90%	39 900,00 €	27 930 €	27 930 €	0€	11 970 €		30 100 €	30 000 €	
	2.2	Ressource en eau et potabilisation	400 000 €	635 400 €	635 400 €	0€				253 524,60 €	177 467 €	177 467 €	0€	76 057 €	30,10%	191 255 €	190 620 €	
	2.3	Logement et son équipement (effluents domestiques et énergie solaire)	550 000 €	550 000 €	550 000 €	0€				219 450,00 €	153 615 €	153 615 €	0€	65 835 €		165 550 €	165 000 €	
	2.4	Reconquête pastorale	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0€	207			19 950,00 €	13 965 €	13 965 €	0€	5 985 €		15 050 €	15 000 €	
	2.5	Equipement d'amélioration pastorale et gestion du public	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0€				11 970,00 €	8 379 €	8 379 €	0€	3 591€		9 030 €	9 000 €	
	2.6	Production et transformation laitière en espace pastoral	0€	500 000 €	500 000 €	0€		60% (+10% AFP)	34,20%	171 000,00 €		0€	0€	171 000 €	22,80%	114 000 €		
3.GERER DURABLEMENT L'ESPACE PASTORAL	3.1	Animation foncière et structuration collective	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0€	т01	100%	57,00%	22 800,00 €	22 800 €	22 800 €	0€		43,00%	17 200 €	0€	
	3.2	Etude et amélioration de la connaissance du pastoralisme	10 000 €	10 000 €	0€	10 000 €		80%	45,60%	4 560,00 €	4 560 €	0€	4 560 €		34,40%	3 440 €	2 000 €	
4.ACQUERIR DES ESPACES PASTORAUX STRATEGIQUES	4	Acquisition par les collectivités pour la préservation des espaces et de l'activité agro-pastorale	400 000 €	400 000 €	400 000 €	0€	Autre dispositif Région hors FEADER	10%	10,00%	40 000,00 €	40 000 €	40 000 €	0€		0,00%	0€	360 000 €	CCVT, Conseil Départemental 74
5.VALORISER L'ACTIVITE AGRO-PASTORALE	5	Sensibilisation, évènements pédagogiques	62 000 €	78 000 €	0€	78 000 €	T01	80%	45,60%	35 568,00 €	35 568 €	0€	35 568 €		34,40%	26 832 €	15 600 €	
TOTAUX			1 683 000 €	2 447 347 €	2 305 400 €	129 000 €				843 323 €	508 900 €	444 156 €	64 728 €	334 438 €		591 015 €	1 013 009 €	